

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2023
Séance du 8 février 2023

N° 16

Objet : Remplacement d'un délégué à l'office de tourisme Provence Alpes – Digne-les-Bains suite à démission

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20230208-16_08022023

Madame GRANET BRUNELLO Patricia, rapporteur, expose ce qui suit :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) a renforcé le rôle des EPCI en matière de développement économique, notamment en matière de tourisme, en faisant de la « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » une compétence obligatoire des intercommunalités.

L'Office de Tourisme Provence Alpes - Digne-les-Bains est constitué sous la forme associative selon les dispositions des articles L 133-1 et L 133-2 du code du tourisme. Il est organisé autour d'un siège situé à Digne-les-Bains et de plusieurs bureaux d'information touristique répartis sur le territoire dans les communes suivantes : Château-Arnoux – Saint-Auban, Les Mées, Seyne, Montclar (saisonnier), Selonnet (saisonnier) et Sainte-Croix-du-Verdon (saisonnier).

Les statuts de l'Office de Tourisme Provence Alpes - Digne-les-Bains ont été approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2017. Selon l'article 11 de ces statuts, le conseil d'administration de l'Office du tourisme Provence Alpes – Digne-les-Bains est composé de 22 membres, dont 10 administrateurs membres de droit, sans suppléance, élus de la Communauté d'Agglomération désignés lors d'un conseil communautaire.

Par délibération n° 39 du 9 février 2022, le conseil d'agglomération a désigné Monsieur Claude SEGOND en tant que délégué titulaire au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Provence Alpes – Digne-les-Bains.

Par un courrier en date du 18 octobre, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence a accepté la démission de Claude SEGOND de ses fonctions de maire de la commune de Mézel.

Conformément à l'article L. 273-11 du Code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires représentant les communes au sein des organes délibérants des EPCI sont « les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. Lors de l'élection du maire, les conseillers communautaires de la commune concernée sont à nouveau désignés selon les modalités prévues au premier alinéa ».

Monsieur SEGOND, bien qu'il demeure conseiller municipal, n'est plus conseiller communautaire. Il ne peut donc plus représenter l'agglomération au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Provence Alpes – Digne-les-Bains.

Il est donc proposé au conseil communautaire de désigner un représentant afin de siéger au sein du conseil d'administration du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Provence Alpes – Digne-les-Bains.

La candidature de Marie Rose COUTON est proposée.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été déposée pour le siège à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,


Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,


René VILLARD

PUBLIE LE : 17 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230208-16_08022023